RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 02A3A5DD-C654-47BE-8448-8B8180AB7C03

43 A 47 AVENUE SALETTES ET MANSET
Société civile de construction vente au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Esplanade Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 879 486 421

_____

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2025

Le 25 avril 2025
A 7 heures 45

Les associés de la société se sont réunis, à TOULOUSE (31000) – 29 allées François Verdier, dans les locaux de la SCP RSG AVOCATS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société GREEN CITY IMMOBILIER, propriétaire de
  NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts en pleine propriété, ci .....999 parts
  Représentée par la société GREENCITY IMMOBILIER HOLDING,
  elle-même représentée par Monsieur Stéphane AUBAY

- La société GREEN CITY PROMOTION, propriétaire de
  UNE part en pleine propriété, ci .....1 part
  Représentée par la société GREEN CITY IMMOBILIER
  Représentée par la société GREENCITY IMMOBILIER HOLDING,
  elle-même représentée par Monsieur Stéphane AUBAY

Total des parts présentes : 1 000 parts en pleine propriété sur les 1 000 parts composant le capital social.

La société COGERIAL, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La société GREEN CITY IMMOBILIER, représentée par la société GREENCITY IMMOBILIER HOLDING elle-même représentée par Monsieur Stéphane AUBAY, préside la séance en qualité de gérante associée.

Le Président constate que l'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- La copie des lettres de convocations ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code du commerce ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- La déclaration fiscale de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: 02A3A5DD-C654-47BE-8448-8B8180AB7C03

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

…/…
- Constatation du non-dépassement des seuils fixés à l'article R612-1 du Code de Commerce pendant deux exercices successifs et décisions à prendre en conséquence ;
- Pouvoir pour formalités ;

…/…

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code du commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

…/…

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 faisant apparaitre que la Société ne dépasse plus les seuils fixés par l'article R612-1 du Code de Commerce pendant deux exercices successifs, décide de mettre fin au mandat de la société COGERIAL en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Cabinet d'avocats RSG AVOCATS sis à [redacted] à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

…/…

LE GERANT

La société GREEN CITY IMMOBILIER
GREENCITY IMMOBILIER HOLDING
Monsieur Stéphane AUBAY

[redacted]